

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 30 mai 2022**

~~~~~

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Sylvie DUMAND, Gaëlle DALAIS, Jean-Michel CHARTRAIN, Patrick COUDRAY, Emmanuelle BOURGUIGNON

Pouvoir : Justine LEMOINE a donné pouvoir à Gaëlle DALAIS

Delphine PECOUD a donné pouvoir à Alain ROULIN

Absente excusée : Sophie GUITTON

Absent : Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 11 avril 2022
- 2- Vote du Compte Administratif 2021
- 3- Vote du Compte de Gestion 2021
- 4- Affectation du résultat
- 5- Vote du Budget Supplémentaire 2022
- 6- Elections législatives : Bureau de vote
- 7- Questions diverses.
- 8- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 11 AVRIL 2022

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Maire ayant quitté la séance, M. le 1^{er} adjoint préside la séance et présente le compte administratif 2021 comme ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses : Prévu : 2 918 356,25
Réalisé : 1 239 133,51
Recettes : Prévu : 2 918 356,25
Réalisé : 1 047 481,20

FONCTIONNEMENT

Dépenses : Prévu : 849 562,91
Réalisé : 603 580,17
Recettes : Prévu : 849 562,91
Réalisé : 960 840,51

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

M. le Maire rappelle que les dispositions relatives à la comptabilité publique prévoient que la collectivité doit vérifier la conformité des opérations figurant au compte de gestion tenu par le comptable public avec celles du Compte Administratif.

Après rapprochement et contrôle des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public, il s'avère que les dépenses et les recettes sont identiques au compte administratif de la commune.

M. le Maire déclare que le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT

La commune réalise un excédent de 165 608.03 €. Ce résultat est imputé en fonctionnement au chapitre 002.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire permet de réajuster les chapitres et imputations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ELECTIONS LEGISLATIVES : BUREAU DE VOTE

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochain. Pour le bon déroulé, la mise en place du bureau de vote se fera comme suit :

1^{er} tour : matin (8h00 / 13h00): Olivier MACAUD, Sophie GUITTON, Emmanuelle
BOURGUIGNON, Justine LEMOINE

Après-midi (13h00 / 18h00): Gérard GANDAUBER, Jean-Michel CHARTRAIN, Patrick
COUDRAY, Sylvie DUMAND

2^{ème} tour : matin (8h00 / 13h00) : Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, Emmanuelle
BOURGUIGNON, Alain ROULIN

Après-midi (13h00 / 18h00) : Gérard GANDAUBER, Annick MOUHE, Jean-Michel
CHARTRAIN, Sylvie DUMAND

Questions diverses exposées par le Maire

- Les services de CYCLAD vont réorganiser la collecte des déchets à partir de janvier 2023 afin de favoriser la réduction des déchets. Le nouveau marché de collecte a été attribué à la société BRANGEON ENVIRONNEMENT pour une durée de 7 ans. Une réunion de présentation du projet en présence d'un technicien de Cyclad avec le Maire aura lieu le 9 juin puis les administrés recevront un courrier les informant de la nouvelle organisation. A partir de janvier 2023, la collecte des bacs noirs se fera 1 fois toutes les 2 semaines et celle des sacs jaunes, 1 fois toutes les semaines.
- EDF a envoyé un courrier destiné à l'entité Mairie dans lequel il est précisé que la Mairie est titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Suite aux engagements pris dans le cadre de la décision de l'Autorité de la concurrence du 22 février 2022, EDF est dans l'obligation de mettre des données relatives aux contrats de fourniture d'électricité de ses clients au tarif réglementé de vente à la disposition des fournisseurs d'électricité qui en feront la demande. EDF demande à M. le Maire de s'opposer au d'autoriser la transmission de ces données. M. le Maire avec l'accord du conseil décide de s'opposer à la transmission des données du contrat de fourniture d'électricité.
- Le recensement de la population initialement prévu en 2022 va se dérouler en 2023, du 19 janvier au 18 février. 2 agents recenseurs seront désignés pour effectuer cette mission.
- L'école prévoit de reconduire l'activité piscine pour 2022-2023. Le conseil municipal décide qu'une somme sera attribuée au prochain budget.
- Il est envisagé que le bulletin soit distribué de manière dématérialisée. Une inscription sera à faire afin de choisir la version papier ou par mail.

- Afin de mettre en place une régie d'avance, il convient de désigner un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Mme Christel AUDIGÉ sera titulaire et M. Patrick COUDRAY suppléant.
- Les agents du service technique demandent que leurs heures soient aménagées en « horaires d'été ». Le conseil municipal accepte qu'ils travaillent de 7h00 à 14h30 avec une pause de 30 minutes pour la période du 13 juin au 16 septembre 2022.
- Les agents sollicitent aussi que leur pause méridienne soit réduite. Le Conseil municipal accepte cette demande et de fixer les nouveaux horaires comme suit : 8h-12h / 13h30-16h30 et ce à compter du 19 septembre 2022.
- M. le Maire propose à Alain ROULIN, qui accepte, de s'occuper de l'organisation et le suivi des agents techniques.

Tour de table

Olivier MACAUD

- L'association qui dispense des cours de zumba depuis septembre sur la commune a décidé de ne pas reconduire l'activité à la rentrée prochaine.
- La commission associations se réunira le 30 juin 2022 afin de préparer l'organisation du concert du mois de septembre prochain.
- Le problème des chiens qui divaguent devient récurrent. Un arrêté contre la divagation des chiens devrait être pris afin de dissuader les propriétaires.

Jean-Michel CHARTRAIN

- Marlène, la coiffeuse, m'a de nouveau interpellé en ce qui concerne les boîtes aux lettres installées par Mme CARRON sur le domaine public.
M. le Maire répond que l'affaire est entre les mains de l'avocate de Mme CARRON qui se poursuivra en septembre.

Gaëlle DALAIS

- Mme la directrice de l'école demande des informations concernant les travaux de remplacement du chauffage actuel par une chaudière à granulés à l'école afin de prévoir l'organisation du ménage. M. le Maire répond que les travaux devraient être terminés pour les vacances de la Toussaint.
- Mme Elisabeth GAUTHIER, directrice de l'école prend sa retraite à la fin de l'année scolaire pour cela elle organise un moment convivial le 5 juillet à l'école.

Annick MOUHE

- Je signale qu'il serait bien de tondre les bernes de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10